



Arbois  
JURA

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le 19/01/2026

Bonjour  
LETTRE

ID : 039-213900137-20260119-DEC2026011904-DE

DECISION 04/26

Ville d'Arbois  
Tél : 03 84 66 55 55  
Mail : mairie@arbois.fr  
[www.arbois.fr](http://www.arbois.fr)

**Objet :** Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre : Bureau d'études thermique pour la réalisation des prestations de rénovation de la salle des fêtes

Vu la proposition reçue de PROJELEC suite à consultation,

#### DECIDE

De d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à PROJELEC pour l'opération de rénovation de la salle des fêtes.

Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés à 26 000.00 € HT, soit 31 200.00€ TTC, (13% du montant estimé des travaux)

La dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Arbois, le 19 janvier 2026

La Maire,

Valérie DEPIERRE

